



## Communiqué des médecins du Pôle Réquistanais de Santé sur la situation locale de l'épidémie de Covid 19 Situation au 15 janvier au soir

*MSP Réquista. Cabinets médicaux de Lédergues et Lestrade*

### 1/ L'évolution de l'épidémie sur notre territoire

Les prélèvements pour les tests de dépistages sont à nouveau en augmentation

Au niveau du centre de soins de Réquista, les infirmières ont réalisé :

- 74 tests du 1<sup>er</sup> au 15 décembre 2020
- 143 tests du 16 au 31 décembre 2020
- 123 tests du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 2021

Nous rappelons que les autres cabinets infirmiers du Pôle de Santé font aussi des prélèvements et que certains professionnels de santé font parfois des tests antigéniques pour avoir un diagnostic rapide en 10 à 15 minutes

Deux facteurs expliquent cette hausse du nombre de tests réalisés :

- deuxième quinzaine de décembre : tests pour convenance personnelle de personnes souhaitant se tester avant de rencontrer de la famille ou des amis pour les fêtes
- première quinzaine de janvier : forte augmentation du nombre de cas contacts, c'est à dire de personnes ayant été en contact avec une personne ayant un test positif. C'est un signe de reprise de la circulation du virus sur notre territoire

Au niveau des 4 médecins du Pôle de Santé, nous avons recensé 30 patients ayant eu un test positif entre le 16 décembre et le 15 janvier, avec une répartition croissante de semaine en semaine.

A titre de comparaison, nous n'avions observé aucun cas positif entre le 16 et le 30 novembre, et simplement 5 cas positifs entre le 1<sup>er</sup> et le 20 décembre.

Le nombre de cas contact augmente donc rapidement et ces personnes contact doivent s'isoler pour éviter la propagation de l'épidémie. Si vous avez une activité professionnelle, vous pouvez vous mettre en arrêt de travail en vous connectant sur le site [declare.ameli.fr](https://declare.ameli.fr). Attention : vous devez attendre d'avoir été contacté par le service « Contact Covid » de l'assurance maladie, qui vous confirmera que vous êtes bien un cas contact avant de faire cette demande d'arrêt de travail. Avoir croisé dans la rue une personne chez qui on vient de découvrir un test positif, ne fait pas forcément de vous un cas contact ! **Nous rappelons aussi que les médecins ne sont pas autorisés à délivrer un arrêt de travail pour les cas contact. Inutile d'appeler leur secrétariat dans ce cas.**

### 2/ Le point sur la vaccination

L'arrivée de la vaccination est un signe d'espoir dans la lutte contre cette épidémie, et ce processus débute sur notre territoire

#### a/ Résidents en EHPAD

Ces personnes sont prioritaires. Mais l'organisation de la vaccination est dans ce cas compliquée par des procédures administratives (recueil des consentements et fiche d'éligibilité à la vaccination)

A l'EHPAD Jean-Baptiste Delfau de Réquista, cette procédure est désormais terminée. Une forte majorité de résidents souhaite se faire vacciner. Tout est prêt... mais on attend les vaccins. Ils devraient arriver vers le 26 janvier.

#### b/ Professionnels de santé de plus de 50 ans

Cette vaccination a commencé le 11 janvier sur l'Hôpital de Rodez. Sur notre Pôle de Santé, les médecins les plus âgés se sont fait vacciner dès les premiers jours. Les professions para-médicales ont aussi accès à cette vaccination.

#### c/ Personnes de plus de 75 ans

Ces personnes ont désormais accès à la vaccination contre la Covid. Pour l'instant, cette vaccination ne peut se faire que dans certains centres

Pour connaître ces centres et s'inscrire pour la vaccination (si vous avez plus de 75 ans) :

- aller sur le site internet : **sante.fr**

- téléphoner au : **08 09 54 19 19** (Numéro régional pour l'Occitanie)

Si vous le pouvez, privilégiez l'inscription en ligne pour ne pas encombrer la plateforme téléphonique.

Au moment de la rédaction de cet article, 5 sites de vaccination sont ouverts dans l'Aveyron : Rodez, Millau, Villefranche de Rouergue, Espalion et Decazeville. Il est très probable qu'un centre ouvre sur Saint Affrique dans les prochains jours.

Vous n'avez pas besoin d'ordonnance de votre médecin traitant pour vous faire vacciner, ni de « Certificat d'Éligibilité à la Vaccination contre la Covid-19 » comme cela est demandé pour les personnes résidant en EHPAD

Le site sante.fr vous donne toutes les informations utiles sur le déroulé de la vaccination. Le jour de votre rendez-vous de vaccination, n'oubliez pas de prendre votre carte vitale et une pièce d'identité.

Merci de ne pas encombrer inutilement les standards de vos médecins pour des renseignements sur la vaccination que vous pouvez trouver par ailleurs. De plus, nos secrétaires ne prendront aucun RDV pour la vaccination à la place des patients. Faites vous aider par votre entourage si vous ne maîtrisez pas suffisamment l'utilisation d'internet.

A ce jour, les transports pour se rendre dans un centre de vaccination ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie. Inutile donc d'appeler votre médecin pour demander un bon de transport. Nous comptons sur la solidarité familiale ou de voisinage.

Quelques personnes sont venues demander à la Maison de Santé ou à la Mairie : « Pourquoi vous ne vaccinez pas à Réquista ! » Nous ne pouvons que leur conseiller de s'orienter plutôt vers la Préfecture, car l'organisation de cette vaccination répond aux directives préfectorales. A ce stade, il n'est pas prévu d'organiser des vaccinations dans des centres de proximité, notamment du fait des contraintes logistiques avec le seul vaccin actuellement disponible. Il est cependant possible qu'au fil des semaines ou des mois, un centre de vaccination puisse être ouvert localement. Dans cette optique, les professionnels de santé du secteur et Mr Michel CAUSSE, Président de la CCR, se sont réunis pour étudier l'organisation d'un centre de vaccination local, et être prêts à participer à la campagne de vaccination le moment venu.